

Commune LES ESTABLES

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2026 à 20H00**

*Date de convocation : 16/04/2026**Effectif légal du conseil municipal : 9***Présents :**

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Yves SANIAL	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

*Absent(s) : 0**Excusé(s) représenté(s) : 0**Secrétaire de séance : Yves SANIAL***ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026
2. Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budgets Commune, Eau & Assainissement, Peyrou
3. Vote des taux des taxes directes locales - État 1259 pour l'année 2026
4. Budgets primitifs 2026 – Budgets Commune, Eau & Assainissement
5. Opération « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux » : avenant de marché
6. Opération « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux » : plan de financement– actualisation DETR 2026
7. Emplacement plaque en mémoire des aviateurs décédés lors du crash d'avion du 31 décembre 1964
8. Remplacement d'un agent suite à départ en retraite
9. Balisage Itinéraire Rando équestre
10. Désignation délégué(e) Comité national d'action sociale (CNAS)
11. Nomination référent(e) déontologue
12. Demande de subvention d'une association
13. Désignation référent chenilles processionnaires
14. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026

Le Conseil municipal, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026.

2. Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budgets Commune, Eau & Assainissement, Peyrou

NB : les CFU votés lors du conseil municipal du 30 mars n'ont pas pu être validés par les Finances Publiques avant le 8 avril. Or, la date de validation par le conseil municipal doit être postérieure à celle des Finances Publiques, c'est pourquoi les CFU ont été resoumis au vote.

BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal a examiné le Compte Financier Unique, résumé comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS 2025 (Mandats et titres) (1)	Section de fonctionnement	695 934,59 €	852 795,13 €
	Section d'investissement	1 070 812,71 €	528 625,15 €
REPORTS 2024 (2)	Section de fonctionnement (002)		278 247,45 €
	Section d'investissement (001)		376 150,40 €
(1) + (2)	Section de fonctionnement	695 934,59 €	1 131 042,58 €
	Section d'investissement	1 070 812,71 €	904 775,55 €
TOTAL		1 766 747,30 €	2 035 818,13 €
SOLDE D'EXÉCUTION Section Fonctionnement (Recettes - Dépenses)		435 107,99 €	
SOLDE D'EXÉCUTION Section Investissement (Recettes - Dépenses)		-166 037,16 €	
SOLDE D'EXÉCUTION (Recettes - Dépenses)		269 070,83 €	

Considérant que M. Philippe BRUN – Maire de la Commune des Estables, s'est retiré de la salle pour ne pas participer au vote,

Après en avoir délibéré, par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a :

- **APPROUVÉ** le Compte Financier Unique 2025 - Budget COMMUNE de la Commune des ESTABLES,

- **DONNÉ POUVOIR** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a examiné le Compte Financier Unique, résumé comme suit.

043-214300915-20260518-20260518_01-DE
Recu le 20/05/2026
Publié le 20/05/2026

		DÉPENSES (a)	RECETTES (b)	SOLDE (b)-(a)
RÉALISATIONS 2025 (Mandats et titres) (1)	Section d'exploitation	98 733,77 €	127 265,50 €	28 531,73 €
	Section d'investissement	203 415,93 €	80 264,77 €	-123 151,16 €
REPORTS 2024 (2)	Section d'exploitation	28 861,73 €		
	Section d'investissement (001)		32 123,40 €	
(1) + (2)	Section d'exploitation	127 595,50 €	127 265,50 €	
	Section d'investissement	203 415,93 €	112 388,17 €	
	TOTAL	331 011,43 €	239 653,67 €	
RÉSULTAT D'EXÉCUTION Section d'exploitation (Recettes - Dépenses)			-330,00 €	
SOLDE D'EXÉCUTION Section Investissement (Recettes - Dépenses)			-91 027,76 €	
TOTAL CUMULÉ (Recettes - Dépenses)			-91 357,76	
RESTES À RÉALISER 2025	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	216 381,20 €	278 709,80 €	
SOLDE DES RESTES À RÉALISER			62 328,60	
BESOIN DE FINANCEMENT			-29 029,16	

Considérant que M. Philippe BRUN – Maire de la Commune des Estables, s'est retiré de la salle pour ne pas participer au vote,

Après en avoir délibéré, par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a :

- **APPROUVÉ** le Compte Financier Unique 2025 - Budget EAU ASSAINISSEMENT de la Commune des ESTABLES,

- **DONNÉ POUVOIR** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET DE PEYROU

AR Prefecture

043-214300915-20260518-20260518_01-DE

Regu le 20/05/2026

Publié le 20/05/2026

Le Conseil Municipal a examiné le Compte Financier Unique résumé comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS 2025 (Mandats et titres) (1)	Section d'exploitation	96 771,85 €	107 249,18 €
	Section d'investissement	0,00 €	67 441,76 €
REPORTS 2024 (2)	Section d'exploitation	10 477,33 €	
	Section d'investissement (001)	67 441,76 €	
(1) + (2)	Section d'exploitation	107 249,18 €	107 249,18 €
	Section d'investissement	67 441,76 €	67 441,76 €
	TOTAL	174 690,94 €	174 690,94 €
SOLDE D'EXÉCUTION Section d'exploitation (Recettes - Dépenses)			0,00 €
SOLDE D'EXÉCUTION Section Investissement (Recettes - Dépenses)			0,00 €
SOLDE D'EXÉCUTION (Recettes - Dépenses)			0,00

Considérant que M. Philippe BRUN – Maire de la Commune des Estables, s'est retiré de la salle pour ne pas participer au vote,

Après en avoir délibéré, par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a :

- **APPROUVÉ** le Compte Financier Unique 2025 - Budget PEYROU de la Commune des ESTABLES,

- **DONNÉ POUVOIR** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Vote des taux des taxes directes locales - État 1259 pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 qui sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,59 %
- Taxe d'habitation : 13.85 %

4. Budgets primitifs 2026

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a approuvé les budgets primitifs 2026 suivants :

- Les **Sections de Fonctionnement/Exploitation** s'équilibrent en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

BUDGET	Fonctionnement (1) / Exploitation (2)
COMMUNE LES ESTABLES ⁽¹⁾	737 282,69 €
EAU ASSAINISSEMENT LES ESTABLES ⁽²⁾	129 460,82 €

- La **Section d'Investissement** de chaque budget s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

BUDGET	Investissement
COMMUNE LES ESTABLES	2 924 997,16 €
EAU ASSAINISSEMENT LES ESTABLES	393 682,25 €

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a approuvé l'affectation du résultat de fonctionnement du budget COMMUNE comme suit :

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultat de l'exercice 2025	+ 156 860,54 €
B. Résultat 2024 reporté	+ 278 247,45 €
C. Résultat cumulé à affecter au Budget Primitif 2026 (A + B)	+ 435 107,99 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D. Résultat de l'exercice 2025	- 542 187,56 €
E. Résultat 2024 reporté	+ 376 150,40 €
F. Report à nouveau (Ligne 001) (D + E)	- 166 037,16 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 AU BP 2026

AFFECTATION À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
G. Affectation en réserve à la section d'investissement (Compte 1068)	+ 379 712,11 €

AFFECTATION À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
H. Report à nouveau créditeur (Ligne 002)	+ 55 395,88 €

(G + H = C)

5. Opération « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux » : avenant de marché

Le maire a présenté les deux avenants de marché signés dans le cadre de sa délégation, concernant 2 avenants de marché pour l'école avec l'entreprise CHAPUIS Menuiseries.

- Lot 7 – Menuiseries extérieures :

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 1 619.47 €
- Montant TTC : + 1943.36 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1.2 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 138 076.47 €
- Montant TTC : 165 690.56 €

- Lot 8 – Menuiseries intérieures :

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 3 522.94 €
- Montant TTC : + 4 227.63 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 5.1 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 72 066.94 €
- Montant TTC : 86 480.33 €

6. Opération « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux » : plan de financement – actualisation DETR 2026

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation du plan de financement des travaux de l'école comme suit :

	COMCOM	ADEME	Fonds Vert	LEADER 1.1	LEADER 1.2	LEADER 3.2	DÉPARTEMENT	ÉTAT - DETR 2026	RÉGION	TOTAL
Financements demandés	22 680,00 €	31 953,00 €	310 000,00 €	20 999,75 €	18 223,87 €	25 000,00 €	26 000,00 €	250 000,00 €	350 000,00 €	1 054 856,62 €
Demande / Assiette financeur %	5,8%	21,1%	58,9%	21,1%	21,1%	17,8%	4,4%	36,4%	59,5%	-
Demande / Dép. totales %	1,7%	2,4%	23,4%	1,6%	1,4%	1,9%	2,0%	18,9%	26,4%	79,7%
Financements accordés	22 680,00 €	31 953,00 €	310 000,00 €				26 000,00 €			390 633,00 €
Financements perçus	22 680,00 €									22 680,00 €

7. Emplacement plaque en mémoire des aviateurs décédés lors du crash d'avion du 31 décembre 1964

Yves SANIAL a présenté l'état des lieux des démarches effectuées.

La demande émane de l'Association Rhodanienne pour le Souvenir Aérien, 12/2025, et concerne l'accident de 2 avions militaires le 31/12/1964, qui a fait 2 morts à la croix de Peccata.

Le lieu du crash n'est pas envisageable pour installer un mémorial car il se situe dans un site classé.

Le lieu retenu à ce stade pour implanter un rocher avec une plaque en mémoire des aviateurs, se situe au bord de la route de Peccata à 130 mètres du croisement des Plantins. Le lieu du crash (en pleine forêt) est visible depuis cet emplacement. Il nécessite l'accord de l'architecte des Bâtiments de France qui a été sollicité.

8. Remplacement d'un agent suite à départ en retraite

Il s'agit d'un poste d'agent d'encadrement en restauration scolaire (3h par jour de classe, soit une durée de travail hebdomadaire de 9h25 le contrat étant annualisé).
L'annonce est en ligne sur emploi-territorial.fr depuis le 15 avril 2026.
Le lien a été diffusé sur Illiwap.
Une candidature a été déposée en mairie.
Les candidatures sont à déposer avant le 15 juin 2026.

9. Balisage Itinéraire Rando équestre

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre et le Département de la Haute-Loire souhaitent relancer l'itinéraire équestre : l'Ecrin du Velay Vert. Ils ont demandé l'autorisation d'utiliser les chemins ruraux de la commune comme support de cet itinéraire et de mettre en place un balisage équestre (peinture orange).

Yves SANIAL les préviendra des points suivants :

- Lisière Peccata/Boutières quasiment impossible à emprunter
- Passage étroit à la barrière ONF au-dessus de Raffet.
- Non engagement de la commune sur la praticabilité des chemins par des cavaliers
- Ce n'est pas à la commune d'inscrire le tracé au "plan départemental des promenades"
- Attention pour le balisage : site classé, normes à respecter, DREAL à informer
- Attention aux dommages sur les terrains privés, clôtures
- Demander aux cavaliers de faire preuve de civisme envers les autres usagers, randonneurs, vététistes, ...

10. Désignation délégué(e) Comité national d'action sociale (CNAS)

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a désigné :

- Véronique CARREAU déléguée agents
- Laurence EXBRAYAT déléguée élus

11. Nomination référent(e) déontologue

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a désigné Monsieur Éric PETIT, chargé de mission déontologie, prévention, transparence.

Informations obtenues post-réunion : il a fait une grande partie de sa carrière dans les services du Département de la Haute-Loire, en qualité de Directeur-adjoint du Cabinet, durant 15 ans, auprès de Jacques Barrot puis de Directeur de Cabinet des Présidents Gérard Roche et Jean-Pierre Marcon, durant 17 ans, avant d'occuper les fonctions de chargé de mission déontologie-prévention-transparence à la Direction déléguée Juridique et Assemblées, entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2025, date à laquelle il a fait valoir ses droits à la retraite

12. Demande de subvention d'une association

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a décidé de ne pas attribuer de subvention à l'Association Sportive Automobile Velay Auvergne.

13. Désignation référent chenilles processionnaires

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention le Conseil Municipal a désigné le maire comme délégué référent territorial multi-espèces à impact sur la santé telles que : le moustique tigre, les ambrosies, la berce du Caucase, les tiques, etc.

14. Questions diverses

1. Site Internet de la commune : les élus ont choisi de faire appel à Alexandre LAJOIE (société ETIKA Solution) pour refaire le site de la commune et mettre fin au contrat avec Net15 à l'échéance cet été.

La question de la fréquentation du site internet actuel a été posée, des statistiques doivent être établies.

043-214800915-20260518+20260518_01-DE
Reçu le 20/05/2026
Publié le 20/05/2026

2. L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire et La Direction Départementale des Finances publiques de Haute-Loire (DDFIP) invitent élus, DGS et secrétaires de mairie à participer à une réunion d'information sur l'actualité des missions de la DDFIP, animée par Dominique CALVET, Directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Loire et par Pascal ROMEAS, Directeur du pôle gestion publique de la DDFIP de Haute-Loire, Mercredi 6 mai 2026 de 9h15 à 12h - Espace Lafayette - Hôtel du Département - LE PUY-EN-VELAY.

Le maire et Isabelle PRADIER participeront.

3. Mécénat : Delphine SOUVRAY, référente dans le domaine du patrimoine public, va s'occuper de monter le dossier de demande de financement auprès de la Fondation Michelin pour la maison de la Béate à La Vacheresse.
Yves SANIAL va demander au maître d'œuvre de l'école de préparer un dossier qui pourra être joint aux demandes de financement.
4. Les travaux de l'école avancent bien. Le 15 juin l'école doit avoir déménagé dans le nouveau bâtiment.
5. Station de ski : Philippe MICHEL a participé à une réunion à Grenoble, à titre privé. Il a rencontré à cette occasion des représentants de la station de Font-Romeu, dans le département des Pyrénées-Orientales. Un partenariat est mis en place entre les deux stations. Font-Romeu, bien que plus grande station que Les Estables, rencontre cependant des problématiques similaires et est également orientée 4 saisons. La station de Font-Romeu est gérée par une SAS dont la commune de Font-Romeu est actionnaire. Ce partenariat s'annonce positif pour la station.
6. Cloches de l'église : des habitants ont fait remonter que le son des cloches leur semble plus élevé depuis les travaux, notamment lorsque sonne l'Angélus. L'entreprise qui s'est occupée des cloches doit venir aux Estables en mai pour l'entretien. Elle est informée. Cependant, le fait d'avoir rechargé les points de frappe de la petite cloche (celle qui sonne l'Angélus) ne peut pas expliquer que le son soit plus fort.
7. Les barrières du lotissement de Chaulet doivent être réparées car elles ont été endommagées à l'occasion du déneigement.
8. À la suite de la sollicitation d'une élue, le conseil municipal va réfléchir à mettre en place une entraide envers les personnes de la commune en difficultés pour se rendre à la déchetterie.
9. À l'occasion de la venue du CINÉMO le jeudi 22 avril, le *food-truck* qui vient habituellement le mercredi, sera présent.
10. Rallye automobiles : un rappel sera fait par le maire aux organisateurs afin de rappeler aux participants de respecter la limitation de vitesse en agglomération, notamment la traversée du hameau de La Vacheresse où des infractions ont été constatées lors du rallye.
11. Comité d'animation : des membres du comité participeront au prochain conseil municipal afin de présenter le projet de concert du 26 septembre 2026 qui doit avoir lieu au centre d'animation.

Date de la prochaine réunion lundi 18 mai 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures

Fait aux Estables, le 18 mai 2026.

AR Prefecture

303-214300915-20260518-20260518_01-DE
Reçu le 20/05/2026
Publié le 20/05/2026

Le Maire,
M. Philippe BRUN

Le Secrétaire de séance,
M. Yves SANIAL

